

REGLEMENT du jeu « Jeu de Noël 2024 »

Art. 1 : Organisateur du jeu

La société SOFALIP, domiciliée 185 chemin du Thuve - Quartier de l'Infernet 04700 Oraison, Siret n°00645004300028, organise du 9 au 17 décembre 2024, un jeu « Memory » pour les internautes.

3 lots sont à gagner : les lots seront annoncés directement sur la page Facebook

Les lots seront envoyés directement à chaque gagnant.

Art. 2 : Conditions de participation

Le jeu sera communiqué via nos Page Facebook.

Le jeu est ouvert aux internautes de Facebook. La participation au jeu implique l'adhésion au règlement. Le jeu n'est pas ouvert aux employés de la société SOFALIP.

Participation gratuite et sans obligation d'achat.

Art. 3 : Responsabilité de la société SOFALIP

La société, se réserve le droit d'écourter, modifier ou annuler la présente opération si les conditions l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Le jeu pourra être suspendu, prorogé, différé ou annulé partiellement ou totalement, dans le cas où surviendrait tout événement étranger à la volonté des organisateurs qui nuirait à la bonne démarche de l'opération.

Art. 4 : Nature du jeu

L'internaute se connecte au jeu via la page Facebook de Perl'amande. L'internaute joue au jeu « Cherche et trouve » selon la règle du jeu stipulée à l'ouverture du jeu et obtient un score. Il peut jouer plusieurs fois.

Art 5 : Désignation des gagnants

Un classement final sera réalisé le mardi 17 décembre. Les 3 premiers gagnent par ordre de classement. Les lots seront annoncés directement sur la page facebook

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué pour déterminer les 3 gagnants.

Le nom et prénom des gagnants sera diffusé sur la page Facebook et ils seront prévenus par email. Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre tout autre lot en nature ou en valeur financière. Dans le cas où, après un délai de 30 jours, un gagnant ne répondrait pas par mail après avoir été contacté pour un gain, le gain est gardé par la société.